

# **SIGNATURE DE L'AVENANT AU CONTRAT BOURG CENTRE DE JUILLAN**

**Le 11 mars 2025, à 15h,  
Mairie de Juillan**



**DOSSIER  
DE PRESSE**



Dès 2017, dans le cadre de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et de Contrat Bourgs-Centres Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs... **Ainsi, près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération de politiques contractuelles sur la période 2018-2021, la Région s'est engagée à mettre en œuvre, pour la période 2022-2028, une nouvelle génération de politiques contractuelles ambitieuse en poursuivant les 3 orientations politiques prioritaires qu'elle a fixées avec **Occitanie 2040** et le **Pacte Vert Occitanie** :

- FAVORISER L'ADAPTATION ET LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- RÉUSSIR ENSEMBLE LE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL
- PROMOUVOIR UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT.

**Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.**

31 communes sont engagées dans la démarche Bourg Centre Occitanie à l'échelle du Département, dont 5 sur le territoire de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

La commune de Juillan, déjà porteuse d'un contrat Bourg Centre sur la période 2018-2021, a souhaité prolonger la dynamique, par voie d'avenant, pour la période 2022-2028.

**Le Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département des Hautes-Pyrénées, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et la Commune de Juillan, en y associant les services de l'Etat, le CAUE, l'EPF et les chambres consulaires.**

L'avenant au Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Juillan s'inscrit en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), dont il est un sous-ensemble.

C'est un outil stratégique qui vise à renforcer la centralité de Juillan en créant un pôle d'animation économique, social et touristique dans l'espace public aménagé.



La stratégie et le projet de développement et de valorisation définis dans ce contrat reposent sur les axes suivants :

**AXE STRATEGIQUE 1** : Renforcement et développement de l'équipement commercial et de services, développement de l'offre de logement

**AXE STRATEGIQUE 2** : Création d'interactions entre les différents quartiers de la commune pour créer du lien social et développer les modes de déplacement doux

**AXE STRATEGIQUE 3** : Requalification de l'espace public et des bâtiments publics en vue de la transition environnementale et écologique.

Les résultats de la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> génération (2018-2021) de contrat bourg centre ont été très positifs à Juillan. Le bourg a fait l'objet d'un renouveau, via d'importants projets d'investissements, réalisés en 3 phases, sur 3 secteurs.

Ces opérations ont porté sur :

- les circulations, laissant la place aux mobilités douces ;
- les commerces de proximité, avec la création d'un bâtiment commercial (accueillant boulangerie, bureau de tabac, poste, pizzeria) en cœur de bourg ;
- la création de Halles ;
- la création d'un tiers lieu labellisé France Services ;
- la rénovation du terrain de football synthétique.



Dans le cadre de l'avenant au contrat initial, pour la période 2022-28, la principale évolution de la stratégie est l'intensification des efforts sur le **volet environnemental et énergétique**.

Ainsi, seront accentués les investissements notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics ; le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque notamment) ; et le développement des mobilités douces.

Ainsi, pourront notamment s'inscrire dans le cadre de la programmation opérationnelle de ce Contrat Bourg Centre sur la période 2022-2028 le projet de rénovation énergétique de l'école maternelle et celui de rénovation énergétique des salles d'activités de l'espace Jouanolou.

